

La Fondation Léopold Bellan et l'Association Française des Aidants s'engagent ensemble pour la prise en compte de tous les proches aidants

La Fondation Léopold Bellan et l'Association Française des Aidants ont signé une convention de partenariat pour renforcer la prise en compte et l'accompagnement des aidants qui s'occupent d'un proche malade, âgé ou en situation de handicap. Cette convention s'inscrit pleinement dans l'esprit du projet de loi portant sur l'adaptation de la société au vieillissement qui marque un pas vers la reconnaissance des proches aidants.

Ce partenariat est l'occasion de porter ensemble une approche transversale de l'accompagnement social et médico-social et du soin. En effet, l'Association Française des Aidants et la Fondation Léopold Bellan rappellent que tous les aidants doivent être pris en compte, quels que soient l'âge, la maladie ou le handicap du proche qu'ils accompagnent.

Par ailleurs, "la question de la place des aidants et du soutien à leur apporter se pose tant à domicile qu'en établissement" affirment d'une seule voix Florence Leduc, Présidente de l'Association Française des Aidants et Jean-Luc Riteau, Directeur Général de la Fondation Léopold Bellan. Elle est en outre indissociable des bonnes pratiques d'accompagnement et de soin que la Fondation Léopold Bellan met en œuvre dans ses établissements et services. Une exigence fondamentale : que la place de chacun soit reconnue, aidants, professionnels et bénévoles.

Les réflexions et les actions que l'Association française des aidants et la Fondation Léopold Bellan mèneront ensemble, (information des aidants sur les lieux ressource, mise en place de Cafés des Aidants, formation continue des professionnels sur la thématique des aidants) traduiront en actes leur volonté commune d'une plus grande continuité et cohérence dans le parcours des personnes fragilisées.

La Fondation Léopold Bellan

Les origines de la Fondation Léopold Bellan remontent à 1884 date de création de l'association par son fondateur Léopold Bellan. Reconnue d'utilité publique dès 1907 par décret présidentiel, son statut de Fondation lui fut conféré par décret le 29 mai 1996.

Elle s'est donné pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux de notre temps et d'apporter les réponses adaptées aux problématiques, **de l'enfance en danger et de la jeunesse en difficulté sociale, du handicap mental, psychique, sensoriel, des enfants, des jeunes et des adultes, de la maladie, des personnes âgées.** La Fondation Léopold Bellan est ainsi l'un des seuls acteurs du secteur à proposer une offre transversale sur l'ensemble du champ élargi de la santé au sens de la loi Hôpital Patients Santé Territoires.

Porteuse de valeurs de solidarité, de respect des autres et des différences de chacun, La Fondation Léopold Bellan, pour la santé et l'autonomie, accueille sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, près de 40 000 personnes chaque année.

L'Association Française des Aidants milite, depuis sa création en 2003, pour la reconnaissance du rôle et de la place de tous les aidants dans la société, sans distinction liée à l'âge ou à la pathologie de la personne accompagnée. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du réseau national des Cafés des Aidants®, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

Pour en savoir plus : www.bellan.fr ou www.aidants.fr

Contact à la Fondation Léopold Bellan

Marie-Christine ROBERT
01 53 42 11 50 / christine.robort@bellan.fr

Contact à l'Association Française des Aidants

Elodie Jung
01 45 48 00 28 / elodie.jung@aidants.fr